

**ARRÊTÉ MUNICIPAL
TEMPORAIRE PORTANT RÉGLEMENTATION
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
À L'OCCASION DU VIDE GRENIER DOUBLÉ D'UNE FOIRE ARTISANALE**

Le Maire de Merville,

Vu la loi N° 82 213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route (notamment les articles R 10 et R 225 définissant les pouvoirs des Maires),

Vu le Code Pénal,

Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifié et complété par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation au centre du village, lieu de la manifestation **du Vide Grenier doublé d'une Foire Artisanale** organisée par le Foyer Rural **le dimanche 04 mai 2025** à Merville,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} :

Le stationnement et la circulation des véhicules seront **interdits de 6h00 à 19h00** pendant la journée du **dimanche 04 mai 2025** à l'occasion **du Vide Grenier doublé d'une Foire Artisanale** sur les voies et places ci-après :

- Place de la République,
- Place du 11 novembre 1918,
- Rue Emile Pouvillon (de la rue de la Brasserie à la rue du Bourrelrier)
- Rue du 8 mai 1945
- Rue des Pyrénées (de la rue Emile Pouvillon à la rue du Bois de Bayler)
- Rue Joseph Bon
- Place de l'Eglise (boulodrome)
- Parking et rue du 19 mars 1962

Article 2 :

Une déviation sera mise en place par l'association (cf. plan).

Article 3 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 :

Madame le Maire, M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Communauté de brigade de Gendarmerie de Grenade-Cadours, la Direction des transports LIO, M. le Chef des Pompiers de Grenade, et Messieurs les Agents de Police Municipale, sont chargés pour chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Merville,

Affiché le : 10/04/2025



PLAN DÉVIATION VIDE GRENIER

Légende

Déviations Vides Grenier

- 16 panneaux déviation.
- 6 panneaux route Barrée dont 1 avec distance.
- 1 – Angle Pouvillon / Bourrellier (2 panneaux)
- 2 – Angle Brasserie / Guinot (2 panneaux)
- 3 – Angle 8 mai 45 / Brasserie (2 panneaux)
- 4 – Angle Saint Jean et Mourlanes (1 panneau)
- 5 – Angle Guinot / Mourlanes
- 6 – Angle Guinot / Stade (2 panneaux)
- 7 – Angle Stade / Larra (1 panneau)
- 8 – Angle Pyrénées / Bois de Bayler (2 panneaux)
- 9 – Angle Tourmalet / Larra (1 panneau)
- 10 – Angle Larra / Puymorens (1 panneau)
- 11 – Angle Daux / Larrigues (1 panneau)
- 12 – Angle Larrigues / Tuilerie (1 panneau)
- 13 – Angle Tuilerie / Aussonne (1 panneau)
- 14 – Angle Platanes / Des Jardins (1 panneau avec distance)
- 15 – Angle Bourrellier / Rambeau (2 panneaux dont un avec distance)
- 16 – Angle Rambeau / Bois de Bayler (1 panneau)

